

INSCRIPTION VIDE-GRENIER

DIMANCHE 20 AVRIL 2025 - PARC DE MORPIENAS - PLACE
JULES FERRY- PANAZOL

**(POSSIBILITE DE VOUS INSCRIRE A PARTIR DU 20/02/25
ET JUSQU'AU 10/04/2025) (dans la limite des emplacements
disponibles)**

(METIERS DE BOUCHE S'ABSTENIR)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant le 20 Avril 2025 ayant pris connaissance du règlement. (VOIR VERSO)

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité (ou passeport ou titre de séjour) **joindre une photocopie recto/verso**
N°

Délivrée le par

Traitement des dossiers (complets) dans l'ordre chronologique d'arrivée)

Les participants seront installés sur des stands de 5ml, 10ml, 15ml (multiple de 5)...

Vous ne pouvez donc pas prendre 6ml, 7ml, 8ml.....

Nombre de mètres linéaires souhaités (veuillez cocher la case) :

5ML - 15 €	10ML - 30 €	15ML - 45 €	20ML - 60 €	25ML - 75 €	30ML - 90 €

3€ le mètre linéaire TOTAL.....€

Cadre réservé à l'organisation

Date traitement

Paiement :

Espèce :

Chèque :

Banque :

N° de formule

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321 du code pénal)

**Joindre le règlement par chèque libellé à l'ordre de :
Amicale de Morpiénas. Joindre également une photocopie
lisible de la pièce d'identité recto/verso**

BULLETIN A RENVoyer A : CARINE LAMOME VIDE-GRENIERS
11 RUE DU MARECHAL JUIN 87350 PANAZOL

Tournez la page svp



TRES IMPORTANT

STATIONNEMENT sur emplacement : une voiture par 5 ml et 1 fourgon par 10 ml. Merci de préciser le type de véhicule :

(Voiture ou fourgon)..... si pas respecté l'entrée sera refusée. Respectez la délimitation de votre emplacement et ne pas déborder sur celui du voisin.

NE RIEN LAISSER SUR PLACE

Arrivée des exposants de 6h30 à 8h45 (ouverture public)

Possibilité de restauration sur place

Attention : La semaine avant le vide-grenier vous recevrez un courrier avec le N° de votre emplacement ainsi que des renseignements utiles.

Règlement :

- 1) Les exposants sont soumis aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.
- 2) Les emplacements sont attribués chronologiquement lors des inscriptions. Seul l'organisateur peut procéder à une modification.
- 3) Les objets présentés sur le stand sont sous la seule responsabilité du propriétaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de vols, pertes, casses ou toutes autres détériorations. L'exposant doit se conformer à la législation en vigueur en matière de produits dangereux, de denrées et d'animaux... l'organisateur se dégage de toute responsabilité.
- 4) Les exposants sont accueillis à partir de 6h30. Les emplacements non occupés à partir de 9h00 seront considérés comme vacants et disponibles.
- 5) Aucun objet ne devra être abandonné sur les emplacements ou sur le site au terme de cette journée.
- 6) L'exposant se doit de présenter les pièces et justificatifs mentionnés sur le bulletin d'inscription aux autorités compétentes.
- 7) Une fois les inscriptions traitées, il n'y aura pas de remboursement possible sauf cas particuliers et isolés après décision de l'organisateur.
- 8) Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- 9) L'inscription implique l'acceptation de ces règles.

PENSEZ A FAIRE UNE PHOTOCOPIE OU UNE PHOTO DE CES INFORMATIONS

Signature OBLIGATOIRE précédé de la mention lu et approuvé



15 rue Ferdinand Buisson 87350
Panazol
morpienazol@orange.fr
07 84 30 86 27